

07-12-13

ASSURANCES MUNICIPALES

Nous avons reçu 2 soumissions :

Essor assurances, 17 273,95 \$, PMA/Mutuelle des municipalités 8 762,00 \$

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre les assurances chez PMA Assurances de Trois-Rivières.

08-12-13

ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant que l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

Considérant que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires ;

Considérant que la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle ;

Que la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

Que la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle ;

Que la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 4 décembre 2013 ;

Que le maire et la secrétaire trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

09-12-13

ASSURANCES ACCIDENT POMPIERS

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de continuer avec la SSQ pour la protection assurance accident des pompiers volontaires, au coût de 981 \$ pour l'année 2014.

Table de pool : suite aux discussions et démonstration, il est résolu finalement de mettre la table de pool dans la véranda en avant, et on souhaite que les membres de l'Age d'or puissent démontrer de la bonne volonté afin d'essayer cette pratique et constater que ceci permettra de dégager le plancher de la grande salle pour toutes les activités communautaires.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20 h 30).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard

Seconder par Mme Nancy Delisle

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

